



Demande de matériel

CONTRAT DE PRÊT DE MATÉRIEL DE LA VILLE DE LARMOR-PLAGE

- Date de la manifestation : _____
- Nom de l'organisateur ou de l'association : _____
- Responsable de l'événement : _____
- Tél : _____ Mail : _____
- Objet de la manifestation : _____
- Lieu de la manifestation : _____
- Horaires de la manifestation : De : _____ H _____ à _____ H _____

DELAIS À RESPECTER POUR LES DEMANDES

Toutes les demandes doivent être impérativement déposées :

- Soit **15 jours** avant la mise à disposition pour les petites demandes.
- Soit **2 mois** avant la mise à disposition pour les demandes importantes.
- Tout le matériel emprunté doit être rendu propre (tables, bancs, chaises, vitabris).

MATÉRIEL (indiquez la quantité souhaitée en face de la référence)

<ul style="list-style-type: none">• Tables (pour 6 pers.) Plastiques (1.83m x 0.76m) : _____ Bois (2.00m x 0.70m) : _____ Bancs – 2 m (pour 3 pers.) : _____ Chaises : _____ Barrières (Mètre linéaire) : _____	<ul style="list-style-type: none">• Pour le tri sélectif - Containers Jaunes : _____ Verts : _____
<ul style="list-style-type: none">• Matériel d'exposition Panneaux portes (2.04m x 0.93m) : _____ Grilles : _____	<ul style="list-style-type: none">Matériels électriques <input type="checkbox"/> Vidéo projecteur <input type="checkbox"/> Rallonge électrique <input type="checkbox"/> Ecran <input type="checkbox"/> Coffret 380 watt

SYSTÈME DE SONORISATION

<input type="checkbox"/> SONO : 8 pistes 4 pieds + 4 enceintes + 1 micro-sans-fil & 1 micro filaire.	<input type="checkbox"/> SONO PORTABLE 1 micro sans fil + 1 pied de sono.
--	---

VITABRIS (indiquez la quantité souhaitée en face de la référence)

Stands 3 x 3 m : _____

Stands 6 x 3 m : _____

CHAPITEAUX

Dimensions des structures :

8 x 5 m (40 m²) : _____

Préciser le lieu d'implantation des structures sur un plan.

Conditions de prêt :

- **Le transport du matériel** est assuré par les services techniques. Présence obligatoire d'un responsable de l'événement sur site pour la réception du matériel.
- **Le montage et le démontage du matériel** sont à la charge du demandeur (6 personnes minimum pour les chapiteaux), avec présence d'un agent du service technique pour les conseils techniques.
- **Prendre RDV avec le technicien** pour la date et l'heure du montage et du démontage.
- En cas de non-respect des conditions de prêt, le matériel ne sera plus mis à disposition de l'association.

PODIUM 22 M² ou 55 M²

Podium 22 m²

Le podium est mis à disposition de l'association. Charge à elle de venir le chercher et le ramener aux services techniques après la manifestation.

Il est demandé à la personne s'occupant du transport de fournir une photocopie de son permis B.

L'association passera aux services techniques la veille de la manifestation :

- Pour prendre connaissance des procédures d'ouverture et de fermeture du podium.
- Pour vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage entre le véhicule et le podium. Une clé du portail des services techniques sera fournie.

Podium 55 m²

Le matériel sera transporté par les services techniques de la ville de LARMOR-PLAGE. **Deux personnes de l'association devront être sur place pour le montage et le démontage du podium.** Elles seront déclarées responsables du matériel durant la période de prêt.

Nom des deux personnes : _____

Le podium devra être fermé par l'association dès la fin de la manifestation. Ne pas laisser ouvert la nuit.

Les conditions de sécurité devront être strictement respectées.

Les stands vitabris, chapiteaux et podiums ne pourront être utilisés que si les conditions météorologiques le permettent (vent inférieur à 60 km/h). Si ceux-ci sont déjà montés et que le vent s'intensifie (≥ 60 km/h), il faudra procéder impérativement au démontage suivant les instructions préalablement données par les services techniques.

Les stands vitabris seront nettoyés et démontés après la manifestation et stockés en lieu sûr avant leur réintégration aux services techniques. Si la manifestation se déroule sur plusieurs jours prévoir un gardiennage.

En cas de casse de matériel, de vol ou de dysfonctionnement constaté, prévenir les services logistique ou vie associative, aux numéros indiqués à la fin de ce formulaire.

RAPPEL

La ville met à disposition le(s) matériel(s) ci-dessus. Le matériel est réputé en bon état et conforme aux normes en vigueur.

La municipalité rappelle au demandeur qu'il est réputé responsable, tant de la pose que des dispositions nécessaires à la sécurité de l'installation.

La ville de Larmor-Plage informe le demandeur qu'un contrôle de l'état du matériel prêté sera automatiquement exercé lors de sa réintégration aux services techniques.

Toute(s) dégradation(s) constatée(s) entraînera obligatoirement réparation, remplacement ou le cas échéant, facturation à la charge du demandeur.

• **Cautions :**

Le prêt du matériel ne sera effectif qu'après le versement d'une caution (la plus importante des demandes) et une attestation d'assurance responsabilité civile locative devra également être fournie.

Le contrat de prêt sera annulé si les pièces administratives ci-dessus ne sont pas fournies.

• **Montant des cautions :**

Matériel : 200 € • Vitabris : 1 700 € • Chapiteaux : 3 000 € • Sono 8 pistes : 600 € • Sono portable : 500 € • Podiums 22 m² : 1 000 € • Podiums 55 m² : 4 900 €

Date et signature du président, précédés de la mention « Lu et approuvé » :

J'accepte les conditions

Demande de matériel reçue le :

Avis :

Demande validée.

Demande rectifiée : _____

Demande refusée – Motifs : _____

Date et signature :

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEMANDES DE MATÉRIEL

SERVICES TECHNIQUES : 02 97 86 45 50
SERVICE VIE ASSOCIATIVE : 02 97 84 26 64